

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 172 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Jean-Baptiste MERILLOT, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Philippe RIOU, Sylvain BENETRUY, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER (Vice-Président) à Michel FRANCONY (Président), Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Claire LUCAS VERNUS à Jacques GUILLOT, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Bernard BRUNEL à Jean-François CETRE, Raphaël GAGNEUR à René GUINERET, Colette GIRARD à Véronique LAMBERT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Adrien LAVIER soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistait à titre consultatif : Eric PICHEGRU, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 71
Votants : 84

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Roland BERTHELIER, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Luc BROCARD, Frédéric CHOULET, Anne CHARLET, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Gérard BOUDIER, Nelly BUYS, Lucie DODANE, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Florent GAILLARD

Convocation faite le : 8 décembre 2017

Objet : Plan de financement de réhabilitation et d'extension de l'accueil de loisirs des Perchées.

VU l'arrêté de fusion du 16 décembre 2016 qui précise que l'ex Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny est dotée de la compétence optionnelle relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

VU la note de synthèse n°26/19.12.2017, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT relative au plan de financement de la réhabilitation et d'extension de l'accueil de loisirs des Perchées ;

ENTENDU que la mise en œuvre de cette compétence est organisée dans des locaux appartenant aux communes qui sont souvent des locaux scolaires ;

ENTENDU que la Ville de Poligny, maître d'ouvrage du bâtiment dédié en partie à l'accueil de loisirs, a opté pour une construction neuve à énergie positive au vu des travaux importants de réhabilitation que nécessiterait le bâtiment existant ;

ENTENDU que la Communauté de Communes participera au financement des travaux de la surface dédiée à l'accueil de loisirs à savoir 571 m² sur 1 292 m², soit 44% des surfaces du bâtiment ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 décembre 2017
CO 172 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Plan de financement de réhabilitation et d'extension de l'accueil de loisirs des Perchées.

ENTENDU l'exposé de Madame Véronique LAMBERT, Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
Par 83 voix pour et 1 abstention,

1 / ADOPTE le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

- Dépenses € HT :	
• Travaux accueil de loisirs :	1 376 144 €
- Recettes :	
• DETR/Contrat de ruralité 40% :	550 458 €
• CAF 40% :	550 458 €
• Communauté de communes 20% :	275 228 €

2 / SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention de 550 458 € soit 40% du HT au titre de la DETR ;

3 / SOLLICITE de la CAF l'attribution d'une subvention de 550 458 € soit 40% du HT ;

4 / S'ENGAGE à solliciter d'autres partenaires financiers au besoin ;

5 / S'ENGAGE à prendre en autofinancement le solde non couvert par les subventions ;

6 / AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Michel FRANCONY

